

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation: 19 septembre 2025

<u>Présents</u> – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Maria-Hélèna DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE. Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Hélène LEVA, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE

Procurations

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Italo GARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Maria-Hélèna DE SIEBENTHAL a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FAVRE

Nombre de conseillers : 27

 En exercice
 : 27
 Pour
 : 21

 Présents
 : 19
 Contre
 : /

 Votants
 : 27
 Abstention
 : 6

1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT LOT 1 MARCHÉ DE LA HALLE COUVERTE ET BUVETTE

Madame le Maire,

RAPPELLE que les travaux de la halle couverte et la buvette ont débuté en février 2025.

EXPLIQUE qu'il convient d'établir un avenant pour le lot 1 « GROS ŒUVRE » afin de formaliser une plusvalue d'un montant total de 18 267,65 € HT correspondant à la réalisation, d'une part, de l'ensemble des réseaux sous dallage (besoins électriques) et, d'autre part, de socles bétons pour la stabilité des installations, suite à la mise en place de coffrets prises dans le dallage.

PRECISE qu'il s'agit du premier avenant modifiant ce lot.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique, et notamment les articles L2194-1 et R2194-8,

Vu la délibération n°2024_106M du Conseil municipal du 6 décembre 2024 attribuant les marchés de travaux pour la Halle couverte et la buvette,

Considérant que dans le cadre de cette opération, un avenant doit être établi pour le lot n°1 « GROS ŒUVRE », notifié le 12 février 2025 à l'entreprise BATI CHABLAIS,

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une plus-value de 18 267,65 € HT soit 21 921,18 € TTC, correspondant à des travaux modificatifs demandés par la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial,

Considérant que le montant initial du lot 1 s'élève à 185 005,69 € HT soit 222 006,83 € TTC et que le montant de la modification est une plus-value de 18 267,65 € HT soit 9,84% du montant initial du lot et soit 2,02% du montant total du marché,

Considérant que le nouveau montant total du marché avec cet avenant est fixé à 203 205,69 € HT, soit 243 846,83 € TTC,

Considérant l'avenant n°1 ci-joint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 opérant les modifications précitées portant le nouveau montant du lot 1 à 203 205,69 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : Publié, Affiché ou notifié le : 3 0 SEP. 2025

Publié, Affiché ou notifié le : Le Maire - Catherine BASTARD Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 26 septembre 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

3 Û SEP. 2025

Le secrétaire de séance - Daniel FAVRE